

DCIS : AUDIENCE COMMUNE DAEI

SYNERGIE-OFFICIERS / ALLIANCE POLICE NATIONALE

Le 16 avril 2024



Dans le prolongement des échanges avec la parité syndicale du 21 mars 2024, à la demande de SYNERGIE-OFFICIERS et ALLIANCE POLICE NATIONALE, une délégation des bureaux nationaux et des délégués DCIS était reçue le jeudi 4 avril 2024 par le Préfet Regnault de la Mothe, directeur des affaires européennes et internationales (DAEI), qui pilote actuellement la mission de réflexion sur la fonction Internationale de notre ministère.

En propos liminaire, la délégation a réitéré sa demande de consultation du rapport COMET. Selon le préfet Regnault de la Mothe, ce document est une base de travail d'un projet non abouti.

La délégation a une fois de plus souligné que la temporalité de l'annonce de cette réforme avec le JOP avec une nouvelle structure est de nature à créer un réel climat anxieux auprès des personnels.

Sur les scénarii, le travail d'inspection en cours s'oriente vers une réforme double de l'administration centrale et des DISA. A ce stade et des premiers retours, seule la DCIS serait impactée par cette réforme. Les cabinets ont souhaité une très grande simplification de l'organigramme de l'administration centrale par un rapprochement partiel ou total DAEI / DCIS.

Selon le Préfet, les recommandations actuelles de l'IGA, de l'IGPN et de l'IGGN pencheraient davantage sur une « direction générale de la coopération internationale » même si la décision finale ne serait pas encore sur la table.

Sur la déclinaison dans notre réseau à l'étranger et des impacts qu'une réforme engendrerait, la délégation a rappelé le rôle et la singularité des attachés de sécurité intérieure comme courroie de transmission et ordonnateur de politique de sécurité intérieure à l'étranger en lien avec la centrale DCIS (H24 notamment) et sous la double autorité des Ambassadeurs et de la Directrice de la DCIS.

Sur le volet RH et notamment en centrale et peu importe l'option retenue (tutelle du SG ou pas), les bureaux nationaux ont martelé le fait qu'ils n'accepteront aucune incidence négative sur les personnels, notamment pour ce qui concerne l'indemnitaire, l'indiciaire ou le statutaire.

→ A notre demande, le DAEI s'engage à obtenir de la DRHFS un point précis sur cet aspect non négociable.

Plus généralement, SYNERGIE-OFFICIERS et ALLIANCE POLICE NATIONALE ont rappelé l'extrême vigilance qui restera de mise sur la sanctuarisation des équilibres et des responsabilités actuelles entre la police nationale et ses homologues de la Gendarmerie nationale (Centrale, SSI et GSD).

→ Le DAEI s'est engagé à veiller que toutes les composantes soient respectées et représentées à leur juste mesure d'autant que cet équilibre reste le fruit de négociations que ne ne braderons pas.

Ces échanges ont également permis de rappeler que si cette réforme voit le jour, une réelle reconnaissance et une valorisation d'une filière internationale reste nécessaire : juniorisation des postes à l'étranger, attribution de l'ISSP pour les policiers à l'étranger, revalorisation des IRE et une réflexion sur la création d'un « officier de coopération internationale » (équivalent du " zingage" pour les gendarmes ou l'ATT -attribution à titre temporaire d'un grade supérieur-).

S'il existe bien une réflexion sur l'introduction d'administrateurs de l'État dans le réseau à l'étranger, selon le DAEI, il s'agirait au plus d'un ou deux postes dans des gros SSI, un saupoudrage « epsilonlesque » selon lui.

Pour la délégation, le maintien des compétences opérationnelles et techniques d'un réseau à l'étranger ne pourra qu'être obéré par l'arrivée à la tête de profils non policiers, le positionnement inadapté d'administrateurs civils ou de préfets au sein d'ambassades dont le seul chef est l'ambassadeur, à l'instar d'une expérimentation calamiteuse à Madrid qualifiée également par le DAEI de « pas géniale » ...

Nous nous interrogeons donc sur la plus-value et le positionnement des affaires étrangères vis-à-vis du corps diplomatique d'une ambassade et du SSI. Si la volonté du Ministre est de développer sa stratégie et son influence à l'international, il serait sans doute opportun de les placer au sein des bureaux géographiques du quai d'Orsay où toutes les informations convergent depuis les ambassades, sachant que le MIOM n'est pas un destinataire naturel des productions du MEAE en matière de sécurité intérieure et à partir desquels les AE pourront développer au mieux les priorités définies par notre ministre.

Une autre piste de réflexion suggérée par la délégation consisterait à faire bénéficier les administrateurs forts de leur expérience à des fonctions d'ETI, postes à forte valeur ajoutée de conseiller pour les AE.

A la demande de SYNERGIE-OFFICIERS et ALLIANCE POLICE NATIONALE, après retour des cabinets et du Ministre, le DAEI s'est engagé à réunir prochainement les OS sur les avancées de la réforme.

SYNERGIE-OFFICIERS ET ALLIANCE POLICE NATIONALE REFUSENT LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI ! LE RESEAU DE LA DCIS EST LE FRUIT D'UNE HISTOIRE RICHE ET DIVERSIFIEE AVEC DES SELECTIONS EXIGEANTES.

OUTRE DES AJUSTEMENTS A LA MARGE, SYNERGIE-OFFICIERS ET ALLIANCE POLICE NATIONALE REFUSENT LA MISE EN CONCURRENCE DES POSTES A L'ETRANGER AVEC UN PERIMETRE QUI DOIT ETRE PERENISE.

SYNERGIE-OFFICIERS ET ALLIANCE POLICE NATIONALE RESTERONT FORTEMENT MOBILISES POUR QU'EN AUCUN CAS CETTE REFORME NE SOIT LE PRETEXTE A DEVALORISER OU PERDRE DES POSTES OCCUPES A LA SATISFACTION GENERALE.

